

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

UNISPLEND

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- Identification de la préparation UNISPLEND
- Utilisation de la préparation Cire protectrice pour sols
- Conditionnement Bidon de 5 Kg
- Identification de la société / entreprise:
 - Fabricant Sutter Finanziaria S.p.A.-15060 Borghetto Borbera (AL) - Italie
 - Responsable de la commercialisation Sutter France sarl - V. Général De Gaulle PARC ACTISUD 69530 BRIGNAIS
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence (+39)0143/631.1
- Information 04.72.31.06.02

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux selon les Dir. CE 67/548, 99/45
et successifs adaptation au progrès technique:

Nom des composants	EINECS	C.A.S.	R	TLV/TWA (mg/m3)	Conc. (%)
2-(2-Ethoxy Ethoxy) Ethanol	n.d.	111-90-0	R36	130	1 - 5

• Composition :
Solution aqueuse de cires et polymères acryliques

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification selon la norme CEE 99/45 Aucune
 - Inhalation Aucun
 - Contact avec la peau Aucun
 - Contact avec les yeux Légèrement irritant.
 - Ingestion Dangereux
- Autres informations Aucune
- Risques pour l'environnement Aucun connu

4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales En cas de doute ou à l'apparition de premiers symptômes, consulter un médecin avec la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance.
- Premiers secours en cas de :
 - Inhalation Non applicable
 - Contact avec la peau Laver à l'eau.
 - Contact avec les yeux Laver abondamment à l'eau.
 - Ingestion Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin.
- Autres informations Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit Non inflammable
- Moyens d'extinctions conseillés En cas d'incendie, utiliser de l'eau froide, et des extincteurs à mousse ou CO2.
- Moyens d'extinction déconseillés
pour des raisons de sécurité Aucun
- Procédures spéciales Pas de recommandation
- Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle,
 - aux produits de la combustion aux gaz dégagés Aucun
- Tout équipement de protection spécial pour
le personnel préposé à la lutte contre le feu Aucun. Vêtement de protection normal
- Autres informations Aucun

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

UNISPLEND

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Les méthodes de nettoyage Absorber avec un matériau inerte.
- Précautions individuelles Gants conseillés
- Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de déverser dans les égouts. Se référer au point 13
- En cas d'urgence, informer Les Autorités compétentes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation - Moyens de protection individuelle Gants conseillés en cas d'utilisation fréquente et/ou prolongée.
- Stockage - Précautions générales Aucune
- Stockage - Précautions particulières Aucune

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition Non applicable. Voir le point 2 pour les valeurs des composants

Source et information ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)

- Contrôles de l'exposition:
 - Contrôles de l'exposition professionnelle Gants conseillés en cas de contact fréquent et/ou prolongé.
- Moyens de protection individuelle
 - Protection respiratoire Aucun
 - Protection des yeux Eviter le contact
 - protection des mains Gants en cas de contact prolongé.
 - Protection de la peau Aucune recommandation.
- Contrôles d'exposition lié à la protection de l'environnement Eviter de déverser dans l'environnement aquatique

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect physique, couleur, odeur Liquide, blanc, floral
- Solubilité dans:
 - Eau Totale
 - Solvants organiques polaires (Ethanol) Totale
 - Solvants organiques apolaires (n-Octanole) Insoluble
- Poids spécifique (20/4) 1,05
- Point d'ébullition aprox 100°C
- Point d'inflammabilité > 65°C
- pH (1% dans l'eau) 8 - 9

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité Produit stable
- Conditions à éviter Aucune recommandation particulière.
- Matières à éviter Aucune recommandation particulière.
- Produits de décomposition dangereux Aucune recommandation particulière.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- Toxicité orale Nuisible
- Toxicité cutanée Aucune
- Toxicité pour les voies respiratoires Aucune
- Toxicité oculaire Légèrement irritant
- Exposition chronique / Contact cutané Aucune
- Exposition chronique / Inhalation Aucune
- Exposition chronique / Contact oculaire Légèrement irritant
- Corrosion / Contact cutané Aucune
- Corrosion / Contact muqueux Aucune
- Corrosion / Contact oculaire Légèrement irritant

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

UNISPLEND

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ecotoxicité Aucune selon la norme CEE 99/45. LC50 96h pour le poisson, EC50 46h pour la daphnia, IC50 72h pour les algues > 100 mg/l
- Mobilité Non connue. Voir point n° 9
- Persistance et dégradabilité Non applicable. Aucune recommandation sur la biodégradabilité. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.
- Potentiel de bioaccumulation Aucun connu. Coefficient de répartition octanol/eau Kow < 1000
- Effets nocifs divers Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Qualification comme déchet Spécial / non dangereux (EC Dir., 91/156,91/689,94/62 Dec. 2000/532, 2001/118,2001/119,2001/573)
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.
- Traitement de l'emballage comme déchet Ne pas jeter dans l'environnement
En cas d'excédent de produit ou de produit non utilisé l'emballage doit être considéré comme "déchet spécial" et traité par un professionnel habilité à ce traitement.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

- Voie terrestre. Classe et code ADR Non réglementé
- Voie maritime. Codex IMDG Non réglementé
- Voie air. Codex ICAO/IATA Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage selon la DIR CEE 99/45 et son adaptation au progrès technique Aucune

16. AUTRES INFORMATIONS

- **La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.**

Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:

R36 - Irritant pour les yeux

Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers ... et sont basées sur nos connaissances actuelles.

Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.

- Changements de l'édition précédente Adaptation aux Dir. CE 1999/45 et 2001/60

Changement du code de vente